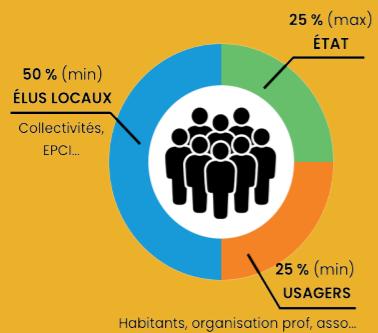


Qui porte le projet du SAGE ?

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance qui pilote et suit le SAGE.

C'est le «parlement de l'eau» : un lieu de dialogue et de décisions.



Le Syndicat Mixte Canche & Authie (Symcéea) est la structure porteuse qui assure le secrétariat technique, l'animation, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaire à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en oeuvre.

L'élaboration du SAGE



Vous pouvez consulter le dossier d'enquête :

Dans les mairies de permanences aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;

Sur le site internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Les-SAGE-Schema-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux/SAGE-AUTHIE>)

Sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ;

Pourquoi une enquête publique ?

L'enquête publique permet à chacun de s'informer, consulter le projet et donner son avis. Parce que le SAGE peut avoir des effets sur le cadre de vie, l'environnement et les usages de l'eau, il est essentiel de recueillir l'avis du public avant son approbation.

Et après ?

L'ensemble des avis et observations du public est analysé. Un rapport et des conclusions sont établis.

Une fois validé, le SAGE est approuvé par le préfet et devient le cadre de référence pour la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Authie.

Pourquoi y participer ?

L'eau nous concerne tous : boire, cultiver, se protéger des inondations, préserver nos rivières... L'enquête publique permet à tous les citoyens de prendre connaissance du SAGE, de poser des questions et de donner leur avis avant son approbation officielle.

Quand et où participer ?

PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS EN MAIRIE

Lieux	Dates	Horaires
Argoules	12 mars	15 h - 18 h
Authie	04 mars	16 h - 19 h
Auxi-le-Château	09 février	09 h - 12 h
Auxi-le-Château	12 mars	15 h - 18 h
Berck-sur-Mer	21 février	09 h - 12 h
Bernaville	21 février	09 h - 12 h
Campagne-les-Hesdin	10 mars	09 h - 12 h
Doullens	19 février	09 h - 12 h
Fort-Mahon	28 février	09 h - 12 h
Hébuterne	13 février	14 h - 17 h
Labroye	09 février	09 h - 12 h
Pas-en-Artois	28 février	09 h - 12 h

RÉUNIONS PUBLIQUES

Lieux	Dates	Horaires
Argoules 80120	28 janvier	18 h
4 rue de la houssoye (hameau du PETIT CHEMIN)		
Auxi-le-Château 62390	05 février	18 h

Vous pouvez également donner votre avis...

Par mail : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : enquête publique relative au projet de SAGE de l'Authie.

Sur le registre d'enquête : déposé dans les mairies de permanences.

Par courrier : à la commission d'enquête en mairie d'AUXI LE CHATEAU (62390), siège de l'enquête.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Authie



Le SAGE, c'est quoi ?

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document qui **organise la gestion de l'eau** sur un territoire, à l'échelle d'un **bassin versant***.

Il **fixe des objectifs et des règles** pour protéger l'eau, préserver les rivières et les zones humides, prévenir les inondations et permettre à tous d'utiliser l'eau de façon équilibrée (eau potable, agriculture, activités économiques, loisirs...).

*le **bassin versant** de l'Authie est un espace géographique où toutes les eaux de pluie et de ruissellement s'écoulent naturellement dans la même direction, depuis les champs, les villages et les milieux naturels, pour rejoindre le fleuve Authie.

Tout ce qui se passe sur le bassin versant peut donc avoir un impact sur le fleuve Authie et la qualité de son eau.



À quoi sert un SAGE ?

- ✓ **Protéger** la qualité de l'eau
- ✓ **Prévenir** les inondations et les sécheresses
- ✓ **Préserver** les milieux aquatiques
- ✓ **Concilier** tous les usages de l'eau
- ✓ **Agir** collectivement

Les documents du SAGE :



PADG

Le Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux définit les orientations et les objectifs.



RÈGLEMENT

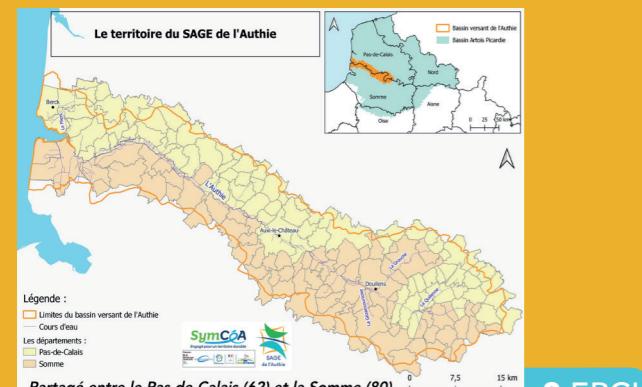
Il fixe des règles précises et renforce la réglementation existante.



RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

Il évalue les effets du SAGE sur l'environnement afin d'en limiter les impacts négatifs.

Le territoire :



Pourquoi un SAGE sur l'Authie ?

Le **bassin versant de l'Authie** est un territoire **riche, fragile et très sollicité**.

Le **SAGE** est élaboré pour mieux gérer l'eau à l'échelle de notre bassin versant. Il permet d'**organiser le dialogue entre les élus, les usagers de l'eau et les services de l'État**, afin de définir ensemble des actions adaptées au territoire.

Le SAGE constitue à la fois un **cadre juridique, un outil de concertation et un levier de développement local**, au service d'un partage raisonnable et équitable de l'eau.

Les enjeux clés du SAGE de l'Authie

Le bassin versant de l'Authie concentre plusieurs problématiques majeures, étroitement liées entre elles.

Le SAGE propose une approche globale pour mieux gérer l'eau et répondre durablement à ces enjeux.

LUTTER CONTRE L'ÉROSION DES SOLS, LE RUISELLEMENT ET LES INONDATIONS



Le bassin versant de l'Authie est particulièrement exposé aux ruissellements, à l'érosion des sols et aux coulées de boues, responsables d'inondations et de dégradations des milieux aquatiques. Ces phénomènes, liés aux caractéristiques naturelles du territoire et à certaines pratiques d'aménagement, ont des conséquences sur les biens, les personnes et la qualité de l'eau.

Le SAGE cherche à limiter ces phénomènes, en favorisant des aménagements et des pratiques plus respectueux des sols et de l'eau.

PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES



Le bassin versant de l'Authie abrite de nombreux milieux naturels remarquables, notamment des zones humides et plusieurs sites protégés (12 sites Natura 2000).

Ces milieux jouent un rôle essentiel pour la biodiversité, la qualité de l'eau et la régulation des crues, mais ils sont aujourd'hui fragilisés par les aménagements et les modifications des cours d'eau.

Le SAGE vise à préserver et restaurer les cours d'eau et les milieux aquatiques et humides afin d'assurer leur bon fonctionnement.

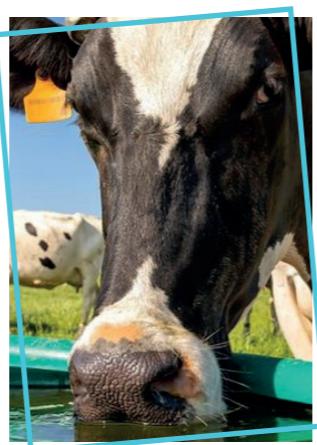
CONCILIER LES USAGES DE L'EAU



Agriculture, industrie, eau potable, tourisme, loisirs, préservation de la nature : les usages de l'eau sont nombreux et parfois concurrents.

Le SAGE offre un cadre de dialogue et de concertation entre tous les acteurs du territoire afin d'organiser un partage raisonnable et équitable de la ressource, dans l'intérêt de tous.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU



La ressource en eau est indispensable à l'alimentation en eau potable, à l'agriculture et aux activités économiques.

Le volume d'eau prélevé reste constant grâce à une bonne recharge en pluie. Cependant, même si le territoire n'est pas aujourd'hui en situation de pénurie, le changement climatique, l'évolution des usages et la croissance urbaine rendent nécessaire une gestion anticipée et équilibrée de la ressource.

Le SAGE vise à garantir une ressource en eau suffisante et de qualité, aujourd'hui et demain, dans un contexte de changement climatique et d'évolution des besoins.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU



La qualité des eaux superficielles et souterraines est impactée par :

- les rejets liés à l'assainissement,
 - les pollutions diffuses d'origine agricole,
 - les ruissellements chargés en polluants.
- Ces pressions peuvent affecter l'eau potable, les milieux naturels et les usages de loisirs.

Le SAGE vise à réduire ces pollutions pour protéger la santé, l'environnement, l'eau potable et les usages de loisirs.